



## **Charte d'engagements sanitaires du CHATEAU de VIXOUZE**

La Charte d'engagements sanitaires a été élaborée au vu des recommandations formulées par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires Françaises. La Charte est susceptible d'évoluer avec le temps et peut être adaptée à la situation sanitaire du pays. La Charte d'engagements du Château contient 5 chapitres :

- Nettoyage et désinfection des chambres et espaces communs
- Utilisation et distribution gratuite du matériel de prévention
- Contrôle de la sécurité alimentaire auprès des traiteurs
- Contrôle du personnel de service et d'accueil
- Transferts de nuit sécurisés (Gel)

### **LES 16 ENGAGEMENTS DU CHATEAU DE VIXOUZE « INTERIEUR SAIN »**

1. Assurer l'application des recommandations de l'état en matière de lutte contre le Covid-19
2. Adapter les distances de sécurité entre les clients dans toutes les zones d'accueil et de restauration
3. Renforcer la désinfection des parties communes et des chambres lors du nettoyage
4. Renforcer la ventilation des chambres et privilégier un nettoyage en mode de désinfection humide
5. Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps
6. Engagement de créer des périodes de 48h d'inoccupation 1 fois/mois pour désinfection globale
7. Assurer une formation à chaque employé intervenant au Château de Vixouze pour garantir les gestes barrières et les actions préventives
8. Garantir un équipement de base à tout le personnel ou afin de respecter les conditions d'hygiène
9. Imposer le respect des gestes barrières à ses prestataires et à ses clients
10. Afficher une communication sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19
11. Assurer la mise en place des protocoles de gestion sanitaire en cas de suspicion de contagion
12. Accroître les conditions d'hygiène dans la préparation des repas et dans le nettoyage de la cuisine
13. Imposer aux traiteurs un traitement sanitaires exemplaire dans la préparation des plats servis et un tri sélectif et sécurisés des emballages
14. S'assurer que notre Partenaire intervenant lors des transferts de nuits entre le Château de Vixouze et les lieux d'hébergements extérieur s'engage dans la charte d'hygiène du Château de Vixouze
15. Mettre en quarantaine de 14 jours tout employé présentant des symptômes du Covid-19
16. Nommer un responsable au sein du Château de Vixouze ayant la responsabilité de la mise en place des mesures d'HYGIENE, de PREVENTION et de PROTECTION.

